

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
le 1^{er} avril,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 26 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 2

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS : M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, Mme REYNAUD, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSEES REPRESENTEES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à Mme GOMEZ

EXCUSES :

Mme JANISSET
M. VALEYRE
Mme ADJERIOU

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au Conseil Communautaire de bien vouloir fixer pour 2025 les taux de la fiscalité directe locale au même niveau qu'en 2024.

n° 20250401_D_051

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Fiscalité
Locale : Vote des
Taux

Taxe	Taux 2025	Produit attendu
Cotisation Foncière des Entreprises	25,44%	1 257 000 €
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	9,94%	150 000 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	1,20%	248 200 €
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	4,82%	18 000 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	11,75%	2 283 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les
jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20250401-20250401_D_051-DE
Reçu le 10/04/2025